

2CF

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 000 euros
Siège Social : 48 RUE CLAUDE BALBASTRE, 34070 MONTPELLIER 841 609 118 R.C.S
MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 FEVRIER 2025

Le 21 février 2025 à 16 heures, au siège social, 48 RUE CLAUDE BALBASTRE, 34070 MONTPELLIER

Monsieur Samy SFAXI , demeurant 12 Rue Frédéric Passy 69100 Villeurbanne
Associé Unique de la société 2CF, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 7 000 euros,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du Siège Social
- Modification des statuts suite au transfert du siège social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé Unique décide de transférer le Siège Social de la Société, à compter du 21/02/2025, du 48 RUE CLAUDE BALBASTRE, 34070 MONTPELLIER au 9 Rue Jules CAMBON 69008 Lyon.

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'Article 4 SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à : 9 Rue Jules CAMBON 69008 Lyon

Il peut être transféré en tout autre lieu de la même ville ou des départements limitrophes par simple décision de la gérance, et en tout autre endroit par décision extraordinaire :

- de l'assemblée des associés, en cas de pluralité d'associés,

- de l'associé unique, en cas d'EURL.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique

Signé par Sammy SFAXI
Le 28/02/25

ID: tx_aD9ozYrmX6kb

Signed with
Universign